

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance spéciale tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 665 – DRE ANDRÉE ROBILLARD

PROVENANCE : Direction des services professionnels

PERSONNE RESPONSABLE : Josée Savoie, M.D., DSPH

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Affaires médico-administratives

SOMMAIRE :

Un amendement devra être apporté à la résolution 665 afin qu'il soit inscrit que Dre Andrée Robillard est membre actif au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci et non à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

665 : Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter la prolongation du congé de service suivant :

- **Dre Andrée Robillard** (# 86-214), membre actif au Département de médecine familiale du Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci. Son congé de service sera prolongé du 18 juillet 2016 au 18 juillet 2017 à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, mais elle poursuivra ses activités au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci. Cette prolongation de congé de service est associée à la condition qu'advenant un recrutement potentiel, le médecin devra soit reprendre ses activités ou remettre sa démission, ceci dans le but de ne pas mobiliser un PEM dans leur département.